

**AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXIGÉS EN VERTU
DE L'ARTICLE 75**

1 Dans sa décision D-2003-93, la Régie demande au Distributeur de lui fournir
2 certaines informations additionnelles relatives au rapport annuel 2002. Ces
3 informations sont :

- 4 • Le taux de rendement réel sur la base de tarification;
- 5 • Le rendement sur l'avoir propre réel;
- 6 • Et le taux réel de pertes de distribution.

7

1. TAUX DE RENDEMENT RÉEL SUR LA BASE DE TARIFICATION

8

	Années historiques	
	2001	2002
Perte nette de l'activité réglementée <i>selon HQD-10, Document 1</i>	-536,1	-388,0
+ Frais financiers <i>selon HQD-10, Document 1</i>	530,5	470,1
Perte avant frais financiers	-5,6	82,1
Base de tarification réelle - Moyenne <i>selon HQD-6, Documents 1 et 2</i>	8 164,1	8 103,1
Taux de rendement sur la base de tarification	-0,07%	1,01%

9

10

2. TAUX DE RENDEMENT RÉEL SUR L'AVOIR PROPRE

		Années historiques	
		2001	2002
a	Perte nette de l'activité réglementée <i>selon HQD-10, Document 1</i>	-536,1	-388,0
b	Base de tarification réelle - Moyenne <i>selon HQD-6, Documents 1 et 2</i>	8 164,1	8 103,1
c	Taux de capitalisation réglementaire - Hydro-Québec <i>Selon l'article 75 concernant le rapport annuel</i>	30,1%	29,4%
d	Taux de capitalisation présumé - Distributeur	35,0%	35,0%
e = b X c	Avoir propre selon la structure de capital - Hydro-Québec	2 457,4	2 382,3
f = b X d	selon la structure de capital présumée - Distributeur	2 857,4	2 836,1
a / e	Taux de rendement sur l'avoir propre selon la structure de capital - Hydro-Québec	-21,8%	-16,3%
a / f	selon la structure de capital présumée - Distributeur	-18,8%	-13,7%

1

2

3. TAUX RÉEL DES PERTES DE DISTRIBUTION

3 Le taux de pertes de distribution pour l'année 2002 est de 3,8 %.